



REGLEMENT – VIRADES DE L'ESPOIR

Trail course et marche dimanche 28 septembre 2025

Les Virades de l'Espoir sont portées par l'Association Vaincre la Mucoviscidose. Elles ont pour objectif de sensibiliser le grand public et de collecter des fonds pour combattre la mucoviscidose.

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant qu'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus. Elle a contracté une assurance RC auprès AXA. Cependant chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle et doit avoir conscience que la difficulté du terrain, la dénivellation, la distance font que cette épreuve est réservée à des concurrents à partir de 18 ans.

1/ Présentation

Trail de 10 km - course et marche

Départ course – 9 h 30 – départ marche 9 h 35

2/ Remise des dossards

Les dossards seront disponibles au stade de St Pée d'Oloron – route de St Pée – OLORON-Ste-MARIE le dimanche 28 septembre de 8 H 30 à 9 H. Le dossard avec puce doit être porté sur la poitrine et restitué à l'arrivée ou à un ravitaillement si abandon.

3/ Contrôle antidopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du code du sport.

4/ Inscription sur site Pyrénées Chrono <http://pyreneeschrono.fr>

Coût inscription 10 €

5/Départ/Arrivée - Stade de St Pée – Route de St Pée - OLORON-Ste-MARIE – douches sur place

6/Concurrents sans dossards ou suiveur à vélo sont interdits (sous peine de disqualification du concurrent accompagné)

7/Le tracé – fléché et jalonné.

8/ Les marcheurs - Ont interdiction de courir sous peine d'élimination après 2 avertissements de commissaires ou réclamation écrite d'un moins 3 concurrents dans les 15 mn qui suivent l'arrivée (décision sans appel).

9/ Sécurité – les concurrents devront suivre impérativement les instructions des services de police et des organisateurs/signaleurs. Les secouristes seront en place, Un véhicule assurera la fermeture de la course. Chaque ravitailleur est doté d'une liaison téléphonique.

10/ Ravitaillements – seront assurés par l'organisation

11/ Classement - trophée

A partir de 12 H – Stade de St Pée d'Oloron – Les deux premiers de la course et de la marche recevront un prix.

Les résultats seront consultables sur le site <http://pyreneeschrono.fr>

12/ Droit à l'image

Tout participant des Virades de l'Espoir déclare céder, sans recours, son droit à l'image à l'organisateur, pour tout type d'images prises durant l'épreuve.

13/ Annulation

L'organisation pourra annuler la manifestation pour les raisons suivantes

- Epidémie COVID 19 ou tout autre crise sanitaire
- Risque de danger lié aux intempéries
- Interdiction d'organiser une manifestation des autorités (Mairie, Préfecture, Etat)

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Ils seront versés à l'association Vaincre la Mucoviscidose sous forme de don